

15 octobre
1999

nouvelles

462



La révolte des camionneurs

Pages 3-5

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 23 750 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Louis-Serge Houle
(lshoule@total.net)

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Louis-Serge Houle

Numérisation photo

Louis-Serge Houle

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Archives CSN
Contributions militantes
Photographie de la couverture :
Alain Chagnon

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyné Beaulieu

Films

Graphique-Couleur

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock out depuis le 21 juin

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus : (514) 598-2233
1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN :
<http://www.csn.qc.ca>

BILLET
Jean-Pierre
Pare

Chasses

C'est le temps de la chasse. Les amateurs de la nature en profitent pour regarnir leur congélateur, et souhaitons-leur de faire bonne provente, les temps sont durs.

Cervidés, gallinacés et autres tendres bestioles à venaison ou à pot-au-feu peuvent cependant respirer un peu. Le Grand Veneur et Grand Vizir Lucien Bouchard a décrété que cette année, chasse, tenderie et fauconnerie s'étendraient également à un autre type de gibier : syndiqués, syndicats, syndicalisme et tout ce qui bouge. Ou plutôt tout ce qui se met en travers son chemin, car il y a des syndicats moins dérangeants que d'autres...

Ce Grand Vizir, qui a de sérieuses tendances à se comporter comme son célèbre homologue — bien connu pour sa hargne et son insensibilité caricaturales —, n'a de cesse de tomber à bras raccourcis sur les plus humbles et les plus mal pris de ses commettants. Après les infirmières, le voici qui non seulement envoie au diable les camionneurs en détresse, mais qui les désigne à la vindicte populaire en plus, heureusement sans trop de succès. Et sa meute d'édito-

rialistes et autres guignols de « lignes ouvertes » d'en rajouter, comme d'habitude.

Cet homme n'a qu'une phrase à la bouche : « On ne négocie pas ! » On ne négocie pas avec les infirmières parce qu'elles sont « dans l'illégalité », on ne négocie pas avec les camionneurs, qui ne sont pas dans l'illégalité mais qui « pren-

nent la population en otage », et blablabla... Bref, en plus de jouer au Grand Vizir, ma foi cet homme se prend aussi pour la Reine. Il négocie pourtant volontiers avec le Calife à Ottawa, pourquoi jamais avec les travailleurs ? Mais pour-

quoi donc cet homme ne veut-il jamais négocier avec les travailleurs ? !

Mon grand-père, humble parmi les plus humbles — il était laveur de vitres —, avait coutume de dire, dans sa sagesse d'homme instruit à l'université du gros bon sens : « Même un innocent ne peut pas toujours avoir tort. » Il voulait sans doute dire par là que les « innocents », les humbles, auront inévitablement un jour le dernier mot : le jour où ils tireront la chasse.



**Il y a
38 ans
déjà...**

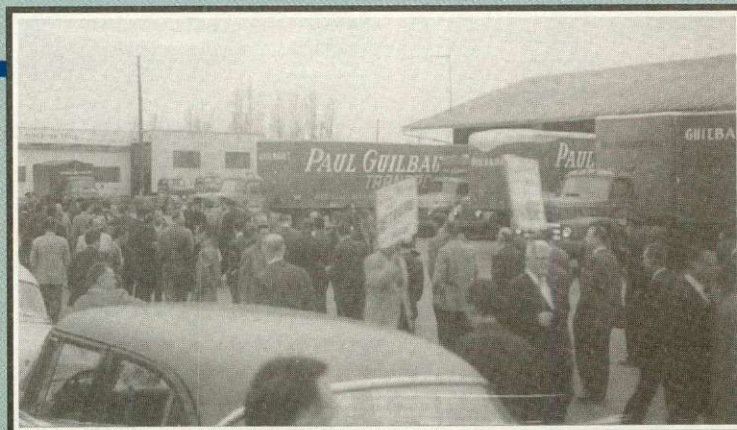


Photo : Archives CSN

Été 1961 :

Lors du congrès de la CSN, en juin de cette année-là, les délégués ont participé à une manifestation d'appui à l'endroit des grévistes de la compagnie Guilbault Transport. Ces membres du Syndicat national des camionneurs (CSN) avaient entrepris une lutte pour la reconnaissance syndicale.

La révolte des camionneurs

La marmite a fini par sauter dans l'industrie du transport routier. Voulant se sortir de conditions de travail d'une autre époque, les camionneurs se sont levés debout et réclament le droit à une vie meilleure.

Henri Goulet

Encore une fois, le gouvernement du Québec nie les aspirations des travailleuses et des travailleurs à améliorer leur sort. Il les considère *gourmands*, comme les salarié-es de l'État, *illégaux*, comme les infirmières, ou *illégitimes*, comme les camionneurs. Ce gouvernement trouve toujours le moyen de ne pas négocier sérieusement avec les syndicats.

Partout au Québec, les camionneurs sont en colère. La révolte gronde. Du plus profond de leur cœur, ils se sentent floués. Blessés. Depuis l'ordonnance de l'injonction, émise le 8 octobre par le juge Claude Rioux de la Cour supérieure de

Québec, les obligeant à mettre fin à leurs moyens d'action, le désarroi est grand. Ils en ont gros dans le ventre contre le gouvernement de Lucien Bouchard qui refuse de leur reconnaître le droit à la syndicalisation, la seule lueur au bout du tunnel leur permettant de négocier l'amélioration de leurs conditions de travail.

L'exploitation qu'ils subissent de la part des grandes entreprises de camionnage nourrit aussi leur désespoir. Jetant de l'huile sur le feu, le système judiciaire les traite maintenant comme des criminels. Les têtes bouillonnent. La marmite est chauffée à blanc.

Mais d'où vient cette colère qui gronde ? La réponse se trouve dans les conditions de travail imposées aux camionneurs. Des journées et des semaines interminables, des revenus de crève-la-faim et, sur-

tout, la concurrence sauvage dans l'industrie du transport routier, qui sera davantage accentuée par la déréglementation totale prenant effet le 1^{er} janvier 2000. Ils veulent du changement. Pas des tables de concertation. Le rapport Bernier, déposé en avril et justement fruit de la concertation, a proposé la seule solution viable dans le transport routier : le droit à la syndicalisation pour les camionneurs-proprétaires. Mais ce rapport est toujours sur les tablettes.

Législation exigée

Selon François Vaudreuil, président de la CSD, jamais n'a-t-il rencontré autant de détresse en 25 ans de syndicalisme. « Les cris du cœur sont trop puissants, enchaîne quant à lui le président de la CSN, Marc Laviolette, pour étouffer cette aspiration légitime à vouloir négocier l'amélioration de leurs conditions de travail. »

Conjointement et courageusement, les présidents de la CSN et de la CSD ont plongé dans le borborygme des camionneurs. Leur message est clair : le gouvernement ferait mieux de prendre au sérieux cette détresse. La situation exige une législation en faveur des camionneurs.



La semaine d'enfer des camionneurs

- Le dimanche **3 octobre**, le mouvement de protestation des camionneurs est lancé. En Abitibi, ils protestent contre le prix du pétrole et réclament le droit à la syndicalisation. Les sites de rassemblement se développent.
- Le **5 octobre**, le SNTR-CSN tient une conférence de presse dans le cadre de la journée d'action internationale des routiers sur le thème « *La fatigue tue!* ». Il lance ses quatre grandes revendications, base d'une future négociation nationale à obtenir pour l'an 2000. La CSN en profite pour exiger que les conditions de travail des camionneurs soient discutées dans le cadre des négociations de l'ALÉNA portant sur le commerce transfrontalier.
- Le **7 octobre**, en conférence de presse, la CSN annonce qu'elle joint le mouvement de protestation des camionneurs. Elle réclame que le gouvernement légifère afin que les chauffeurs-proprétaires soient considérés comme des salariés au sens du Code du travail tout en exigeant la création d'une table de négociation avec tous les intervenants de l'industrie du camionnage, et ce, avant la fin de 1999.
- Le **8 octobre**, à la suite des requêtes des grandes entreprises de camionnage et du gouvernement du Québec, le juge Claude Rioux émet une injonction ordonnant de cesser tous les moyens de pression. Les présidents de la CSN et de la CSD dénoncent un tel jugement absurde, impraticable et carrément illégal. Un jugement matraque qui en dit long sur le fonctionnement du gouvernement Bouchard. Quant à lui, Henri Massé, président de la FTQ, réclame publiquement la levée des barrages.

• Les samedi et dimanche **9 et 10 octobre**, les chefs des deux centrales syndicales entreprennent conjointement une tournée des cinq grandes régions du Québec où les lieux de rassemblement des camionneurs sont les plus importants : La Tuque, Trois-Rivières, Montréal, Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Abitibi. Plus de 1000 camionneurs révoltés refusent de se laisser écraser par l'injonction.



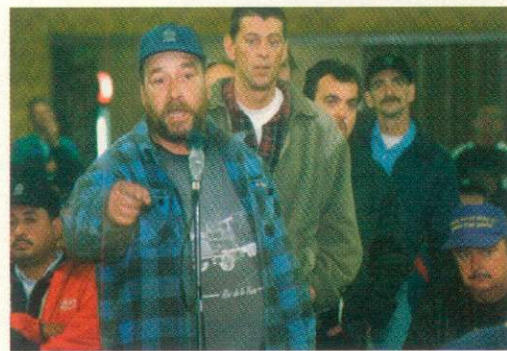
• Le lundi **11 octobre**, l'ordonnance d'injonction fait des victimes. On assiste aux premières arrestations. En conférence de presse, le ministre Serge Ménard résume bien la philosophie qui anime le gouvernement : tolérance zéro ! On ne cédera pas aux pressions des camionneurs, dit-il. Pourquoi ? Parce que les agents économiques l'exigent. Le gouvernement dit vouloir assurer la libre circulation des biens, avec escorte policière en prime. La CSN et la CSD ripostent. Les arrestations sont illégales. L'ordonnance impose même aux policiers de commettre des actes illégaux.

• Le **12 octobre**, l'ordonnance d'injonction produit ses effets. Les lieux de rassemblement des camionneurs se démembrent progressivement. Mais la colère gronde toujours. À La Sarre, les femmes des camionneurs prennent la relève. Une centaine de femmes manifestent leur solidarité à l'égard des camionneurs de l'Abitibi, un bastion de résistance.



• Le **13 octobre**, la CSN et la CSD contestent légalement l'ordonnance d'injonction alors que des délégations syndicales des régions se rendent devant les bureaux du premier ministre Bouchard à Montréal. Réunis en assemblée à l'Hôtel Bonaventure,

quatre heures durant, les quelque 350 délégués hurlent leur désespoir. L'industrie du camionnage est en train de les faire crever. Ils n'ont plus rien à perdre. Le climat est explosif. Le mal qu'ils ont en dedans est profond. Les conséquences pourraient être lourdes. Les délégués acceptent de mandater les présidents de la CSN et de la CSD afin d'obtenir une table de négociation. La marge de manœuvre est mince et le délai accordé très court : au plus tard le samedi 16 octobre.



Le bras de fer entre les représentants des camionneurs et le gouvernement Bouchard passe maintenant en prolongation. De part et d'autre, chaque lancée coupe le souffle.



En conférence de presse, le 8 octobre, les présidents des deux organisations syndicales, Marc Laviolette et François Vaudreuil, ont dénoncé l'injonction émise ordonnant la fin des moyens de pression. « Un jugement absurde, impraticable et carrément illégal. »

Le gouvernement dénoncé, les syndiqués appuyés

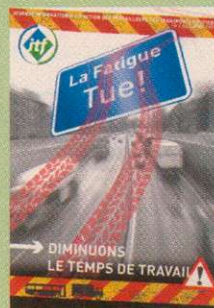
Dans les jours qui ont suivi le coup de force gouvernemental, la Ligue des droits et libertés a déclaré s'inquiéter des « méthodes abusives du gouvernement québécois à l'endroit des camionneurs. (...) Dans une société libre et démocratique, la liberté d'expression inclut le droit de faire passer un message à la population au moyen de manifestation pacifique, de piquetage, de distribution de tracts. (...) Nier les libertés fondamentales par ordonnance judiciaire et ordonner d'arrêter et d'emmener toute personne en train de poser de telles actions n'a pas de place dans une société dite libre et démocratique. »

La Confédération française démocratique du travail (CFDT) a pour sa part envoyé un message d'appui aux camionneurs en lutte. « Il est effarant de constater qu'un tel secteur d'activité, vital pour nos économies modernes, vit dans le plus grand des archaïsmes en termes de relations sociales, de réglementations du travail, de normes de sécurité, à la fois pour les travailleurs de cette profession, mais également pour l'ensemble des citoyens par les risques d'insécurité routière que cela peut engendrer dans nos sociétés. Un coup d'arrêt à

cette situation d'un autre âge est plus que nécessaire. »

Journée d'action nationale

Pour la toute première fois en Amérique, la Journée d'action internationale des routiers était soulignée grâce à l'intervention du SNTR-CSN. Ce 5 octobre, dans 50 pays, sur le thème *La fatigue tue !*, les syndicats de camionneurs



ont dénoncé les conditions de travail difficiles qu'ils endurent pour gagner leur vie. « Les longues heures de travail et les périodes trop restreintes de repos sont généralisées dans l'industrie du transport (...). Avec cette campagne internationale, nous visons à faire réduire les heures à 48 heures par semaine, en conformité avec la convention no 153 de l'Organisation internationale du travail. (...) Devant la réalité de notre travail, les camionneurs doivent renforcer leur solidarité internationale. »

internationale, nous visons à faire réduire les heures à 48 heures par semaine, en conformité avec la convention no 153 de l'Organisation internationale du travail. (...) Devant la réalité de notre travail, les camionneurs doivent renforcer leur solidarité internationale. »

L.-S.H.

Avons-nous encore le droit de respirer, Monsieur Ménard ?

Fallait-il, Monsieur le ministre, que vous manquiez de confiance en vos propres conseillers juridiques pour vous en remettre à une firme privée d'avocats ! Fallait-il que les idées vous manquent pour que vous présentiez une requête en injonction copiée point pour point sur celle des compagnies de camionnage !

Dans votre hâte, vous avez oublié de prévoir des faits prouvant les préjudices subis. Votre requête ne contient aucune preuve de violation ou infraction à quelque loi ou règle de droit. Qu'est-ce qui pressait tant l'homme de rigueur que vous êtes, Monsieur le ministre, pour que vous présentiez un travail aussi mal ficelé ? Ou plutôt : qui ?

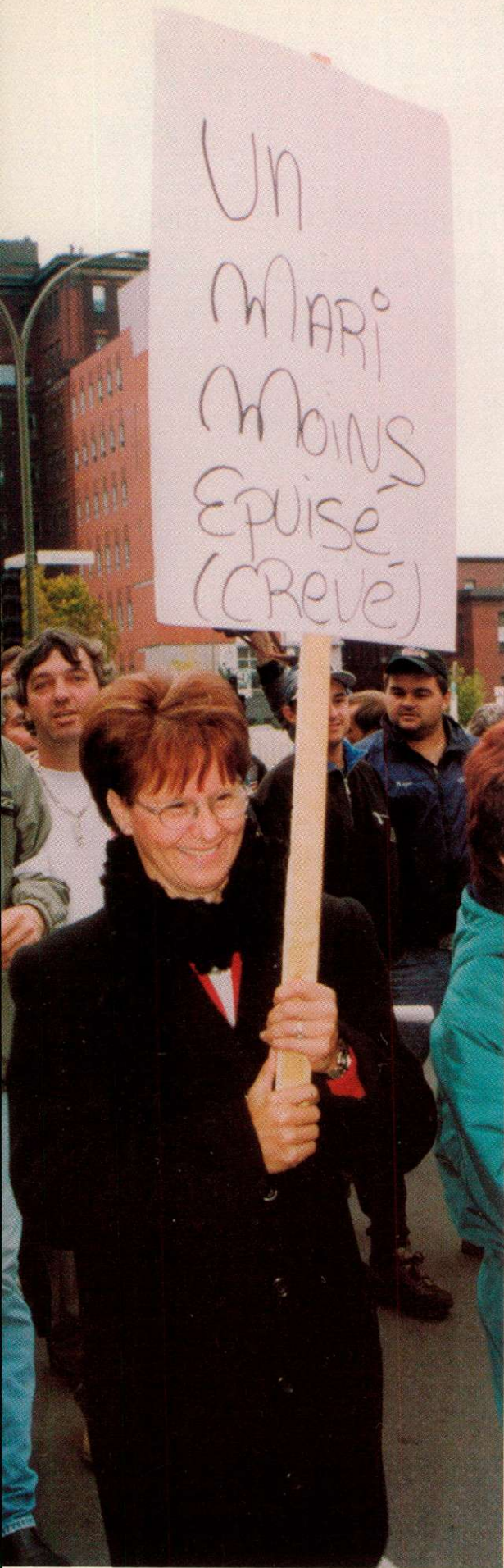
Vous avez interdit aux camionneurs toute manifestation, tout piquetage, tout attroupement et même toute déclaration. Une atteinte majeure à la liberté d'expression. Ces camionneurs que vous avez réprimés si durement, Monsieur le ministre, ne sont assujettis ni au Code du travail du Québec, ni à la Loi sur les normes du travail. Vous les avez privés du seul recours qu'il leur restait, celui de faire connaître publiquement leurs conditions de travail et de vie. N'êtes-vous pas, pourtant, le ministre qu'une réputation de défenseur des droits et libertés a précédé au pouvoir ? La colère des camionneurs devait vous paraître bien juste pour que vous la museliez à ce point !

Enfin, Monsieur Ménard, vous avez créé de toutes pièces un régime d'infraction criminelle que le Code criminel lui-même n'autorise pas, et qui permet l'arrestation, la détention et la saisie arbitraires en violation du droit à la présomption d'innocence. Du jamais vu ! N'êtes-vous pas, pourtant, le ministre qui a toujours préféré la conciliation à la répression ? Qui a tenu à se démarquer du Canada anglais précisément sur ce point ? Celui-là même qui a refusé, à l'époque, de poursuivre les Mohaks pris en flagrant délit de culture de marijuana, véritable infraction au Code criminel ?

Vous pressait-il à ce point, Monsieur le ministre de la Sécurité publique, d'ajouter votre nom à ceux de Maurice Duplessis et sa Loi du cadenas, Jean Drapeau et sa loi anti-manifestation, René Lévesque et sa loi 111 ?

En vertu de votre injonction, dans la région de Montréal, le mardi 12 octobre, des policiers ont arrêté un automobiliste sympathisant qui avait klaxonné pour saluer des camionneurs garés aux abords d'une route. Ils lui ont infligé une contravention de 150 \$. Est-ce là, Monsieur le ministre, le pays que vous nous proposez ?

Lucie Laurin



DERNIERE HEURE

Le ministre Chevrette veut agir

Lors d'une rencontre franche avec les représentants de la CSN et de la CSD, le vendredi 15 octobre, le ministre des Transports, Guy Chevrette, a reconnu sans détour qu'il y a un problème dans le transport routier. Il a déclaré vouloir prendre des décisions à court terme après avoir dressé le portrait complet de la situation dans ce secteur.

Le régime d'assurance-emploi

dans la mire

Réunis à Drummondville, 80 militants de la fédération discutent des priorités de la CSN-Construction.



Michel Crête

Réunis durant trois jours à Drummondville, dans le cadre des États généraux, 80 militants de la CSN-Construction ont discuté de placement syndical sur les chantiers de construction, de la réforme de l'assurance-emploi et de syndicalisation.

« J'ai bien apprécié le sérieux des discussions que nous avons eues au cours des États généraux. Nous avons dégagé des orientations pour renforcer notre action syndicale », a indiqué le président de la fédération, André Paquin, lors de la clôture de l'événement, le dimanche 3 octobre.

Assurance-emploi

Les responsables des 13 syndicats régionaux de la fédération comptent bien raviver la lutte pour réformer le régime d'assurance-emploi, afin d'augmenter la durée des semaines d'admissibilité et le taux des prestations, ainsi que pour éliminer certaines pénalités. Tout comme la coalition populaire et syndicale, la CSN-Construction militera afin que la caisse d'assurance-emploi et ses surplus de 21 milliards de dollars ne servent qu'aux chômeurs et soient administrés par un organisme indépendant. Depuis l'adoption par le gouvernement fédéral de la réforme du régime d'assu-



rance-emploi, en juin 1996, les travailleurs de la construction ont encaissé un coup dur. En plus de voir diminuer la durée maximale du nombre de semaines d'admissibilité et le taux des prestations, ils ont été beaucoup moins nombreux à recevoir des prestations. La première année

de la réforme, les prestations des travailleurs de ce secteur ont chuté de 424 millions de dollars ou de 21 pour cent. Au cours des États généraux, les militants ont convenu de mettre sur pied un comité de mobilisation sur cette question.

Assemblée annuelle de Fondation

La progression se poursuit

Quatre ans après sa création, le fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi compte plus de 20 000 actionnaires.

Henri Jalbert

De bonnes nouvelles pour les actionnaires de Fondation lors de la quatrième assemblée annuelle.

Au cours du quatrième exercice financier de Fondation, la croissance de l'actif net a été de 33 pour cent, portant l'actif total à 86,3 millions de dollars au 31 mai 1999. Quant au nombre d'actionnaires, il est passé à plus de 20 000, ce qui représente une augmentation de 27 pour cent. En outre, les sommes engagées et les investissements effectués dans les entreprises québécoises totalisaient plus de 21 millions de dollars. Rappelons cependant que ce quatrième

exercice financier est un exercice transitoire de cinq mois puisque Fondation a changé la date de fin de son année financière du 31 décembre pour le 31 mai.

D'ici quelques mois, Fondation, le fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, aura atteint un actif total dépassant les 100 millions de dollars.

Nouveaux investissements

À l'occasion de sa quatrième Assemblée générale annuelle,

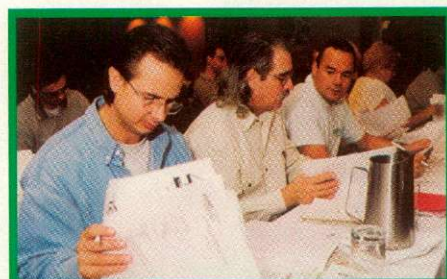
qui s'est tenue le 2 octobre, Fondation a annoncé trois nouveaux investissements qui totalisent 2,5 millions de dollars et permettent la création ou la préservation de 200 emplois.

Un investissement de 1,5 millions de dollars dans le capital-actions de Spexel inc., une usine de papiers fins et de sécurité de Beauharnois qui est, entre autres, la seule entreprise à fournir la Banque du Canada en papier monnaie.

Un investissement de 300 000 de dollars dans Action

Hockey inc., un fabricant de bâtons de hockey de Princeville.

Un investissement de 750 000 de dollars qui permettra à Tecfab international de Trois-Rivières, qui fabrique des poutres de structure de type mécano soudé, de se porter acquéreur de Métal Expert, une entreprise de Shawinigan-Sud spécialisée dans le reconditionnement de cuves de fusion pour l'industrie de l'aluminium et la réparation d'équipement industriel.



Le 2 octobre, une centaine de responsables de Fondation provenant d'autant de syndicats de la CSN ont participé à une réunion de travail en prévision de la prochaine campagne de REER.

Un horizon nouveau s'ouvre pour les travailleurs de la Davie

Après des mois d'inquiétude, le chantier de Lauzon semble promis à un meilleur avenir.

Henri Jalbert

Sur la Rive-Sud de Québec, quand on parle *grosse shop*, c'est du chantier de la Davie dont on parle. C'est le baromètre économique de la région. Quand 1500 travailleurs y besognent, c'est le beau temps. Quand il n'y en a plus que 500, c'est le mauvais temps. À certaines occasions, le baromètre s'énerve, c'est la tempête en perspective, comme ce le fut au cours des treize derniers mois avec une faillite à l'horizon et une menace de fermeture.

Aujourd'hui, il y a seulement 350 ouvriers au travail à la suite du départ de la plate-forme Petrobras-36, le carnet de commandes est à peu près vide et il y aura inévitablement une période morte. Pourtant le baromètre semble plutôt lorgner du côté du beau temps. Que s'est-il passé ? Presqu'un miracle. On est passé de la faillite à un projet de relance : les créanciers ont en effet accepté, le 30 septembre, le règlement proposé par un consortium formé du groupe Desgagnés, du groupe Océan et de celui de Syntek et de Transnational Capital Ventures. Mais quelle saga avant d'en arriver à un règlement !

Deux groupes d'acheteurs potentiels se faisaient face : le groupe Océan et le groupe Syntek. Ils avaient bien tenté à la mi-septembre de faire une proposition commune, mais avaient vu tous leurs efforts échouer. L'assemblée des créanciers du 17 septembre semblait donc celle de la dernière chance, car si les créanciers refusaient les deux offres qui étaient sur la table, la Davie était mise en faillite.

Pourtant, au départ de l'assemblée des créanciers du 17 septembre, le beau temps ne semblait pas au rendez-vous.

Le comité qui avait étudié les deux offres avait choisi celle de Syntek. Le ton est vite monté entre les parties. Il faudra l'intervention de Richard Gauvin, le président du syndicat, pour proposer un ajournement qui permettra à l'assemblée de reprendre son souffle et, surtout, aux groupes Océan et Syntek de reprendre leurs discussions. Et la tactique portera finalement ses fruits car, deux semaines plus tard, ce fut une proposition de mariage à trois, avec l'addition du groupe

Desgagnés, et c'est à l'unanimité que les créanciers ont accepté l'offre du nouveau consortium. Enfin, les travailleurs de la Davie et leur famille pouvaient respirer.

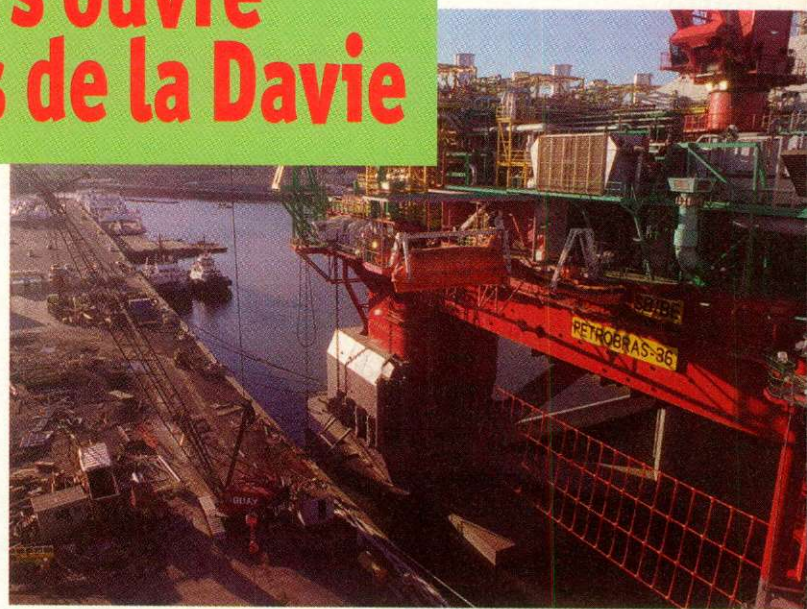
Le consortium aura besoin de quatre mois pour concrétiser la transaction. Monsieur Louis-Marie Beaulieu, président du groupe Desgagnés — qui deviendra président de la nouvelle compagnie —, a annoncé des investissements, mais sans en préciser l'ampleur, et un engagement à gar-

der le chantier en activité pendant trois ans. Pour ce qui est de la paie de vacances, des fonds ont été réservés à cet effet. Enfin, détail important, les groupes Océan et Desgagnés sont québécois et ils ont donc la majorité des votes au conseil d'administration.

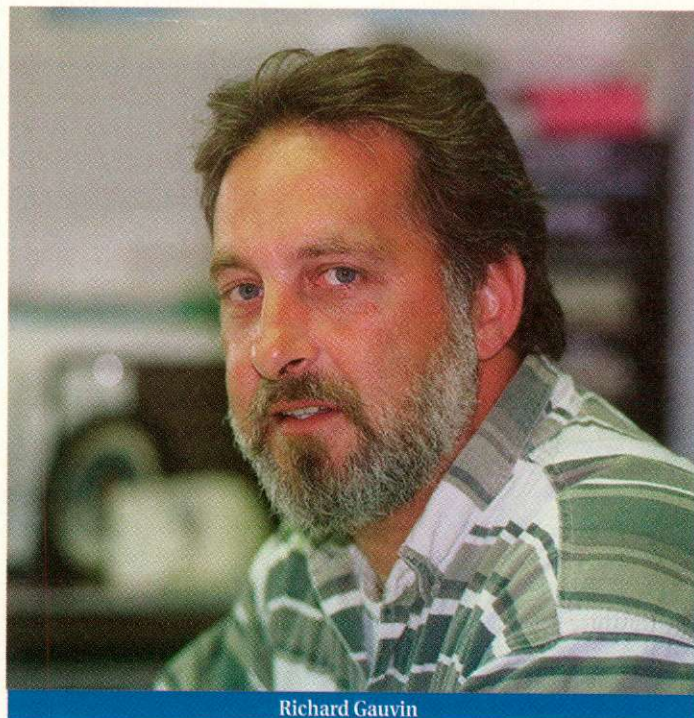
Des heureux

Vivre treize mois avec une faillite qui vous pend au bout du nez, il y a de quoi appeler ça un calvaire. « Nous sommes passés par toute la gamme des émotions. C'est dur pour les travailleurs, c'est dur aussi pour leur famille. C'est sûr qu'apprendre qu'il y a enfin une entente avec les créanciers ça fait des heureux », a mentionné Richard Gauvin.

Pour ce dernier, quel chemin parcouru pour arriver à ce règlement. Il est cependant conscient que les travailleurs ne sont pas nécessairement au bout de leurs peines et qu'on devra suivre de près ce dossier, ce qui ne surprendra pas les plus anciens sur le chantier, car la Davie n'a jamais connu de décennie sans que le baromètre n'annonce au moins une fois la tempête. Comme si, ici, l'histoire s'était trop souvent répétée.



Le 12 octobre, la plate-forme de production semi-submersible Petrobras-36 quittait Québec en direction du Brésil.



Richard Gauvin

Photos : Le Soleil

Une négociation à pas de tortue

Après 16 mois et 165 rencontres de négociation, les pourparlers traînent en longueur.

Par Pierre Bonnet, Roger Deslauriers, Thérèse Jean, Jean-Pierre Larche, Jacqueline Rodrigue, Claude Saint-Georges

Malgré les beaux discours entendus à Québec, l'absence de volonté gouvernementale est flagrante pour en venir à une entente avec les 415 000 salarié-es de l'État.

La perspective d'une vraie négociation, la première en 10 ans, pour redonner du souffle aux travailleuses et aux travailleurs du secteur public et un nouvel essor aux services est là. En prime, la conjoncture économique est favorable, des surplus budgétaires importants se dessinent et, pour une rare fois, le gouvernement et les associations patronales admettent la justesse de plusieurs des revendications syndicales. Mais au-delà des beaux discours, après 16 mois et 165 rencontres, les négociations avancent toujours à pas de tortue.

Malgré l'engagement du président du Conseil du trésor, le 1^{er} septembre, à accélérer le tempo, le gouvernement et les

associations patronales écoutent le temps, additionnent les rencontres. En fait, ils retiennent obstinément les mandats qui feraient en sorte que les pourparlers culminent vers un règlement cet automne. Cette lenteur excessive traduit une absence de volonté du côté gouvernemental de remettre de l'ordre dans les réseaux publics qui ont été ravagés par des réformes accélérées jumelées à des compressions sans précédent.

Le réseau de la santé et des services sociaux compte près de 20 000 postes en équivalent temps complet de moins qu'en 1995. Dans l'éducation depuis 1995, si le nombre de postes a augmenté de 4000, c'est grâce au développement des services de garde et à l'instauration de

maternelles à temps plein. Partout, la précarité et les surcharges de travail ont atteint des proportions inacceptables et le manque d'effectifs affecte la qualité des services. Depuis 1991, le pouvoir d'achat des salariés du secteur public a reculé de 5,9 pour cent. Rompre avec l'approche gouvernementale de la négociation en réinvestissant dans les services et des emplois de qualité ainsi qu'en accordant de meilleurs salaires, tel est l'objectif recherché à travers les demandes syndicales.

Voici un portrait des pourparlers aux différentes tables de négociation des fédérations de la CSN dans le secteur public, ainsi qu'à la table centrale où le Front commun négocie notamment les salaires.



Le 5 octobre, une centaine de militantes et de militants du secteur de la santé ont manifesté devant l'Hôtel Bonaventure, à Montréal, où se déroulait le Forum sur les urgences présidé par la ministre Pauline Marois.



Manifestation de 350 employé-es du secteur soutien scolaire durant une rencontre patronale à l'Île Charron, le 30 septembre.



Le 25 septembre, 300 syndiqués du secteur public dressaient une haie d'honneur devant le Motel Universel, où se déroulait le Conseil national du Parti québécois.

Photos: Alain Chagnon



De la négation du droit de négocier

À la table de négociation, les priorités des membres de la Fédération des professionnelles, soit la précarité, l'autonomie, la pratique et la responsabilité professionnelle, la santé et sécurité, la mobilité et la surcharge de travail ne sont toujours pas réglées et aucune clause n'est ratifiée. L'attitude patronale constitue une négation sans équivoque du droit de négocier. Car un droit n'existe que dans la mesure où on peut l'exercer.

Cégeps : toujours des coupes

Grâce à des efforts soutenus, la négociation des conditions de travail des membres de la FNEEQ porte maintenant sur les principaux enjeux. La question des non-permanents sera enfin abordée. Rappelons qu'aux demandes syndicales concernant la précarité, la coupe salariale de 3,57 pour cent, la place des professeurs dans l'approche programme et l'allocation des ressources enseignantes, la partie patronale oppose toujours l'abolition du plancher d'emploi, l'augmentation de la tâche et le maintien de la coupe salariale ou de son équivalent traduit en économies récurrentes à d'autres chapitres de la convention collective.

Soutien éducation : des enjeux de taille

Pour le personnel de soutien dans les commissions scolaires et les cégeps, les enjeux sont de taille : obtenir la création d'emplois réguliers et de postes à temps complet pour contrer la précarité, qui représente plus de 50 pour cent des postes dans certains cas. Les objectifs de négociation visent également à maintenir les effectifs, à retrouver des charges normales de travail et à éliminer la sous-traitance.

À la table cégep, la négociation tourne en rond ; la partie patronale cherche à obtenir à la pièce des concessions syndicales majeures et refuse de présenter sa vision d'ensemble. Du côté du secteur scolaire, à la table francophone, bien que les propos tenus soient plus transparents, la négociation est loin d'être bouclée car la partie patronale tient encore à ses demandes. À la table anglophone, la négociation ne s'est amorcée qu'en septembre.

Santé et services sociaux : de la tiédeur

Les progrès sont très lents à la table de négociation de la FSSS. Des désaccords majeurs subsistent sur la parité des droits entre les personnes à temps complet et celles à temps partiel, une des grandes priorités. Sur les règles d'ancienneté et le règlement des litiges, la partie patronale résiste toujours.

La volonté patronale à enclencher la négociation sur tous les sujets contenus dans le dépôt syndical demeure tiède. La partie patronale a finalement renoncé au cadre rigide dans lequel elle voulait enfermer les discussions, ouvrant ainsi le chemin à l'accélération de la négociation.

Du côté du Secteur des technologies médicales de la FSSS, les échanges portent principalement sur les changements technologiques et l'organisation du travail. Là encore, peu d'ouverture patronale.

À la table centrale : un dialogue de sourds

Il n'y a toujours aucun développement significatif à la table centrale sur les matières salariales. Le gouvernement fait preuve d'arrogance en prétendant qu'il n'a pas de marge de manœuvre pour refuser de réinvestir dans les services publics. Selon l'évaluation syndicale, le gouvernement dégagerait plus d'un milliard de surplus budgétaires cette année grâce à une croissance économique plus forte que prévue d'au moins un pour cent et parce que les prévisions du dernier budget étaient des plus conservatrices. Cette évaluation est aussi partagée par la plupart des intervenants du milieu économique.

Le régime de retraite est une autre pomme de discorde. Alors que nous voulons le bonifier, le gouvernement cherche à diminuer le taux de cotisation pour rendre cette portion de la rémunération impossible.

Un vent d'opposition se lève.

Desjardins veut centraliser sans le consentement des sociétaires

Loin de faire l'unanimité, le projet de centralisation prôné par Desjardins rallie de plus en plus d'opposants.

Luc Latraverse

À l'initiative de la CSN, une nouvelle coalition pour le maintien de la démocratie et de la coopération au sein du Mouvement des caisses Desjardins est en formation.

Le 6 octobre, une cinquantaine de groupes et d'individus ont répondu à l'invitation du président de la CSN, Marc Laviolette, et ont manifesté le désir de se concerter pour mobiliser le plus massivement possible les sociétaires des caisses populaires contre le projet de centralisation qui éliminerait les dix fédérations régionales et les remplacerait par une mégafédération à laquelle

seraient affiliées toutes les caisses populaires du Québec.

Comme l'a souligné Marc Laviolette, la direction de Desjardins veut démanteler en moins de deux mois une institution qui a été édiflée en 100 ans et cela, sans demander aux assemblées générales des caisses de se prononcer.

L'enjeu est considérable pour les petites communautés rurales et suburbaines qui se

verront dépouillées du contrôle sur la gestion des services et du crédit de leurs caisses.

Des services en péril

Parallèlement à cette volonté se profile une opération de fusions de caisses qui réduira leur nombre de 1222 à moins de 600. C'est surtout l'accessibilité à des services personnalisés

qui est mise en péril, en particulier pour les personnes âgées, les analphabètes qui ne peuvent utiliser les guichets, mais aussi pour les travailleurs autonomes et les petits entrepreneurs qui devront transiger avec des inconnus qui ignorent leur environnement. Un plan d'action sera mis en œuvre au cours des prochaines semaines.



Recours collectif de 30 millions de dollars

L'AJIQ-CSN gagne la première manche

Jean-Pierre Paré

La juge Nicole Duval Hesler de la Cour supérieure vient de donner raison à l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ-CSN) qui s'opposait à la requête des éditeurs demandant de leur fournir les noms de tous les journalistes pigistes au nom desquels l'AJIQ a intenté une procédure en recours collectif de 30 millions de dollars.

La poursuite vise les éditeurs de six quotidiens, trois hebdomadaires et cinq magazines québécois, dont *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Soleil*, *Le Droit*, *L'actualité* et *Voir*, ainsi que CEDROM-SNI, une entreprise d'archivage sur cédérom. L'AJIQ-CSN et l'ex-journaliste pigiste André Bélanger, au nom de tous les pigistes, réclament des droits d'auteur pour quelque 15 000 articles reproduits

sur cédérom par CEDROM-SNI depuis 1992.

Dans son jugement rendu le 7 octobre, la juge repousse les prétentions des éditeurs pour justifier leur demande de déposer la liste des membres de l'AJIQ requérants parce que cela « est susceptible de nuire à l'exercice du recours ou de le rendre illusoire ». L'AJIQ avait en effet plaidé que les journalistes pigistes, et en particulier

ses membres, s'exposaient à un refus systématique d'acheter leurs articles si les éditeurs connaissaient les noms des personnes pour qui le recours collectif est intenté. « Les arguments avancés par les intimés (les éditeurs) jusqu'à maintenant, écrit la juge Duval Hesler, tendent à confirmer plutôt qu'à infirmer » ces craintes des journalistes pigistes. La non obligation de dévoiler les noms des

journalistes pigistes « est plutôt de nature à assurer une mesure d'équilibre » entre les parties.

L'AJIQ avait également plaidé que son recours se situe à la périphérie du droit du travail conventionnel, où la confidentialité de l'adhésion à un syndicat est un principe fondamental reconnu par le Code du travail.





Conflit à Ambulance Saint-Raymond

Harcelés, congédiés, puis réembauchés

Après un conflit de plusieurs semaines, la situation redevient normale dans la région de Portneuf.

Henri Jalbert

« Il y a des dossiers qui sont compliqués à expliquer au monde, mais quand on met le résultat sur la table et que ce résultat c'est que dix personnes congédiées ont été réembauchées, il y a pas mal d'yeux qui s'écarquillent. »

Pour Jeff Begley, vice-président de la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN), le dossier Ambulance Saint-Raymond, dans la région de Portneuf, est l'un des plus absurdes auxquels il a été mêlé. Un dossier relié à un sujet encore tabou et dont on hésite à parler : le harcèlement.

D'abord, les faits. Au cours de l'été, l'ensemble des propriétaires des compagnies d'ambulance ont ratifié une entente survenue avec le secteur des ambulanciers CSN, à l'exception de la propriétaire d'Ambulance Saint-Raymond, madame Madeleine Boutet-Alain.

La raison pour laquelle madame Boutet-Alain refusait de signer correspondait à un entêtement de sa part, doublé d'une campagne de harcèlement qu'elle menait sans raison envers l'ensemble des

techniciens ambulanciers qui avaient un lien d'emploi avec elle. Cet employeur fonctionnait avec des menaces continues, des bêtises grossières et des insultes méchantes qui visaient non seulement les techniciens ambulanciers, mais aussi les membres de leur famille.

Climat pourri

Ce climat de travail pourri existait depuis longtemps. C'est ainsi que depuis 1992, au moins dix-huit ambulanciers ont quitté Ambulance Saint-Raymond pour des raisons diverses. C'est beaucoup pour une entreprise de 10 employés, dont sept seulement à temps plein.

En janvier dernier, un premier ambulancier, à qui un médecin a donné un arrêt de travail *pour cause d'anxiété et de dépression relatif à l'em-*

ployeur, a été congédié. Le climat de travail pourri, entretenu par l'employeur, a eu raison des autres. Le 23 août dernier, il ne restait que quatre travailleurs pour assurer le service. Les nerfs ont lâché. En détresse psychologique, ils effectuèrent un droit de refus de travail comme le reconnaît la Loi sur la santé et la sécurité au travail. Ils ont finalement été en arrêt de travail pendant huit semaines. Et madame Boutet-Alain fut incapable de se bâtir une autre équipe, plus aucun ambulancier au Québec ne voulant travailler pour elle.

Finalement, madame Boutet-Alain fut contrainte de vendre à une compagnie voisine, Dessercom. La transaction a été complétée le 5 octobre, mettant ainsi fin à un conflit où madame s'est vue acculée au pied du mur. Le nouvel employeur a repris à son emploi les 10 tech-

niciciens congédiés. De plus, les parties ont réglé, à la satisfaction des travailleurs, une centaine de griefs formulés contre l'ancien employeur.

Une histoire qui finit bien pour les salariés, mais qui a montré une image décevante de la régie de la santé de Québec. « La régie n'a rien fait, a dénoncé Jeff Begley. En aucun temps elle n'a mis ses culottes pour garantir des services de qualité, ce qui est pourtant son devoir. La régie a laissé la situation s'envenimer pendant plusieurs mois, car elle était au courant depuis plus d'un an des problèmes qui existaient dans cette compagnie. Il aura fallu que les techniciens ambulanciers disent " c'est assez " pour que la bureaucratie s'indigne enfin. »

Canton de Stratford

Rattrapage salarial

Cet été, le syndicat représentant les huit employés municipaux du Canton de Stratford, affilié à la FEESP-CSN, a atteint son objectif en recueillant d'importantes augmentations de salaire. En plus d'un rattrapage se situant entre sept et 20 pour cent, ces salarié-es obtiennent une hausse de la contribution de l'employeur au régime de retraite de un à trois pour cent, la cinquième semaine de vacances après 19 ans de service et une clause les protégeant de la sous-traitance. Autrefois régis par les Normes minimales du travail, ces employé-es ont voté unanimement pour les termes de ce contrat de travail d'une durée de trois ans.

L.-S. H.

Marieville

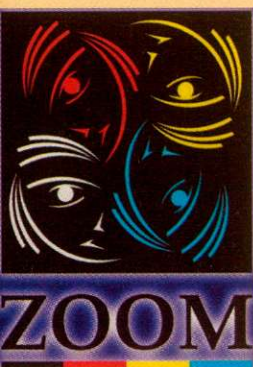
La semaine de travail réduite

Atteignant leur cible de réduire la semaine de travail sans perte de salaire, le syndicat des sept cols bleus de Marieville a voté à 100 pour cent pour renouveler la convention collective. D'une durée de sept ans, elle prévoit des hausses de salaire de 10 pour cent, une augmentation de la contribution de l'employeur au régime de retraite, l'introduction de Fondation et, surtout, la diminution de la semaine de travail de 40 à 38,5 heures pendant 26 semaines, sans perte de salaire.

L.-S. H.

Colloque

Zoom sur les métiers non traditionnels



La CSN participera à différents ateliers et à une table ronde lors du colloque *Zoom sur les femmes et les métiers non traditionnels*, du 11 au 13 novembre, dans le cadre du 35^e Mondial des métiers au Stade Olympique à Montréal. Voilà un thème qui intéresse la CSN depuis plusieurs années déjà et des efforts constants ont permis que les réflexions amorcées sur le sujet se transforment en expériences concrètes. Même s'il

reste beaucoup de chemin à parcourir, des projets intéressants ont été réalisés à la CSN, comme dans le développement de politiques pour contrer le harcèlement sexuel en milieu de travail, ou en santé et sécurité au travail dans le but d'améliorer les conditions de travail des femmes. Plusieurs syndicats ont aussi travaillé, de concert avec les employeurs, à mettre en place des mécanismes de soutien aux travailleuses, à faciliter leur insertion, à les maintenir dans le milieu de travail et à protéger leurs droits fondamentaux.

R.B.

Cégep de Joliette

Encore l'article 45

Quinze employé-es de la cafétéria du Cégep de Joliette sont sans emploi parce que Québec tarde toujours à amender l'article 45 du Code du travail pour protéger entièrement les emplois syndiqués dans toutes les formes de sous-contracts. À l'emploi du concessionnaire de la cafétéria CVC, ils se sont syndiqués, en janvier 1998, pour obtenir un salaire supérieur au salaire minimum de 6,90 \$ l'heure. Pour atteindre cet objectif, ils ont déclenché la grève, le 22 avril. Durant le conflit, CVC a annoncé qu'elle ne renouvellerait pas son contrat

de gestion de la cafétéria du collège de Joliette. À la faveur du changement de sous-traitant, les salarié-es n'ont pas été rappelés au travail puisque l'article 45 ne prévoit rien dans ce cas. Il sont restés sur le pavé malgré l'engagement de la direction du cégep que le nouveau concessionnaire, Laliberté et Asso-



ciés, les reprendrait. Les personnels enseignant et de soutien boycottent la cafétéria.

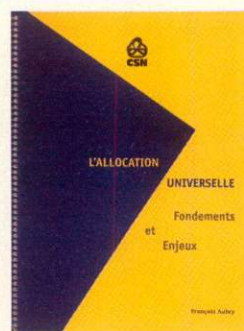
M.C.



À vos livres

L'allocation universelle : que faut-il en penser ?

Sujet controversé s'il en est un, l'allocation uni-



verselle devrait intéresser toute personne qui milite pour la justice sociale. Que faut-il penser de cette mesure qui, loin de se résumer à une question d'argent, touche à la fois l'organisation de la société, le sens de la citoyenneté et du travail, la distribution des

revenus et les programmes sociaux ? Au moment où le travail subit d'importantes mutations, quel rôle le syndicalisme peut-il jouer dans le nouveau partage du temps et de la richesse qui en résultera ?

L'allocation universelle Fondements et enjeux pourra alimenter la réflexion de celles et ceux qui veulent participer au débat public sur cette question. Il constitue la dernière contribution, à titre de salarié de la CSN, de l'économiste François Aubry, fraîchement retraité.

En vente au Service de la documentation de la CSN.

1601, De Lorimier, Montréal, QC, H2K 4M5
docucsn@total.net
(514) 598-2151
Coût : 5,00 \$
Frais d'expédition : 3,50 \$

L.-S. H.

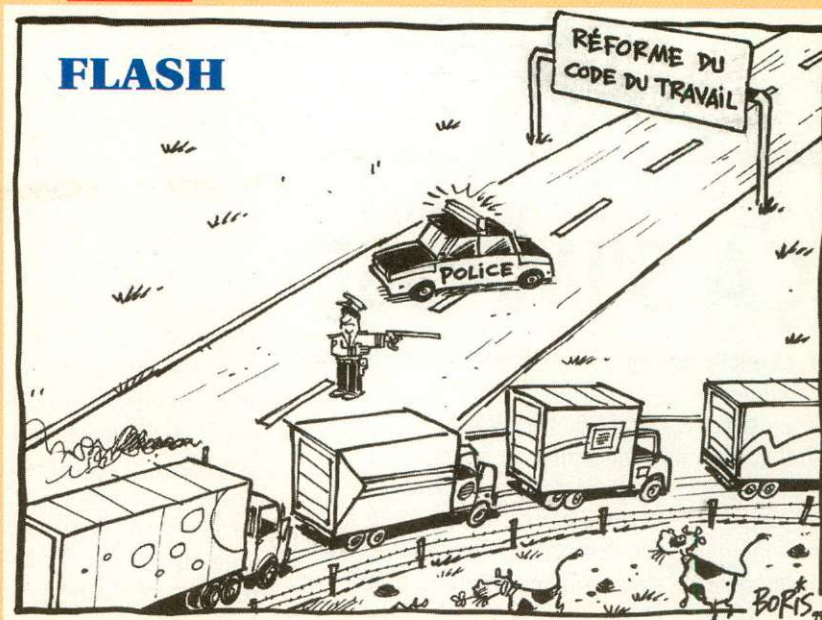
Du 14 au 20 novembre

Semaine de la prévention de la toxicomanie

Pour une douzième année, le ministère de la Santé et des Services sociaux tient la Semaine de la prévention de la toxicomanie. Du 14 au 20 novembre, de nombreuses activités se dérouleront dans toutes les régions du Québec pour faire prendre conscience de l'importance de développer des habitudes de vie saines et exemptes de danger. Cette année, une attention particulière

sera portée aux parents et aux jeunes âgés entre 10 et 14 ans. Des outils d'animation sont produits pour les écoles primaires et secondaires. Des vidéos contenant des mises en situation réalistes permettront aux jeunes de se sensibiliser face aux pressions de la vie quotidienne en lien avec la consommation d'alcool ou de drogues.

L.-S. H.



Saint-Barnabé-Nord Négociation difficile

À Saint-Barnabé-Nord, en Mauricie, la municipalité ne compte que trois employés syndiqués, mais il lui est difficile de conclure une convention collective. En effet, ces salariés, qui se sont joints au Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN), ont dû exercer plusieurs moyens de pression, des débrayages de 24 et de 48 heures, une grève de six semaines durant l'été et déclencher la grève générale illimitée le 20 septembre. Les négociations n'ont pas progressé malgré le rapport du conciliateur qui concluait que tout devrait se régler en deux ou trois rencontres. La municipalité a menacé de congédier les deux cols bleus, mais le syndicat est parvenu à faire suspendre les congédiements en réglant un certain nombre de griefs. Aux dernières nouvelles, la municipalité s'appretait à demander au Conseil des services essentiels de lui accorder l'autorisation de confier les travaux effectués par les syndiqués à une entreprise privée.

Luc L.

Désengagement des services publics d'emploi Des fonds exigés pour Emploi-Québec

La CSN exige que le gouvernement injecte massivement de nouveaux fonds à Emploi-Québec. C'est une des décisions qu'a prises le Conseil confédéral après l'analyse de la crise à Emploi-Québec. Le conseil compte maintenant évaluer la pertinence de maintenir la participation

de la centrale à la Commission des partenaires du marché du travail et aux Conseils régionaux des partenaires du marché du travail. On a fait état du dépassement budgétaire de 80 millions de dollars à Emploi-Québec. Mais ses problèmes sont aussi attribuables aux désengage-

ments de Québec et d'Ottawa dans les services publics d'emploi. Au Canada, les initiatives d'insertion en emploi sont privées d'un montant d'un milliard de dollars. À Québec, les mesures actives d'emploi ont chuté de 353 à 170 millions de dollars.

M.C.

Gestion de l'eau

Formation d'une nouvelle association

À l'instar de groupes fondés en Europe sous l'instigation de Ricardo Petrella, auteur du *Manifeste de l'eau*, des personnalités ont mis sur pied l'Association québécoise pour un contrat de l'eau. Cette initiative survient en pleine consultation du BAPE concernant la gestion de l'eau, en vue d'élaborer une politique sur ce sujet. Cette association rassemble des intellectuels, des militants, des représentants autochtones et des personnes issues du monde agricole. La CSN y est représentée par son président, Marc Laviolette.

L'objectif est de promouvoir, en lien avec les autres groupes existants

à travers le monde, une politique de gestion de l'eau locale et internationale basée sur la coopération, contrairement à l'approche de la Banque

mondiale et des multinationales de l'eau qui visent à rendre les communautés plus dépendantes à ce chapitre.

Luc L.

Les syndicats et Pinochet

Sous la dictature militaire de Pinochet, pas moins de trois cents dirigeants et militants syndicaux ont été assassinés ou ont disparu à la suite des actions menées par les forces de sécurité chiliennes. En novembre 1998, la CISL et Moises Araya, un ancien dirigeant syndical chilien, se sont portés partie civile contre Pinochet devant la justice belge. La Belgique s'est ainsi placée en quatrième position

dans le processus d'extradition du général, après des requêtes similaires déposées par des juges espagnols, français et suisses.

L.L.

Communautés culturelles Chapeau, les filles !

Dans le cadre du concours « Chapeau, les filles ! », organisé par le ministère de l'Éducation, la CSN offre une bourse de 1000 dollars à une jeune femme issue des communautés culturelles qui poursuit des études dans un programme de formation professionnelle ou technique où les femmes sont traditionnellement absentes. Par sa participation à ce concours, la CSN tient à mettre en valeur le travail de ces jeunes femmes qui sortent des sentiers battus et choisissent une carrière dans des métiers d'avenir. C'est par de telles initiatives que l'on contribue à construire un Québec non-sexiste et pluraliste.

R.B.

Quatre ans déjà !

La CSN sur Internet :
<http://www.csn.qc.ca>



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Laquelle des phrases suivantes est écrite correctement ?

- a) Il est sur le comité de francisation
- b) Il est membre du comité de francisation.
- c) Il siège sur le comité de francisation.

Réponse. b) S'il est possible de rejeter la faute sur un comité, de compter sur un comité, il est impossible de siéger sur un comité ni d'être sur lui. Par contre, il est acceptable de dire qu'on en fait partie, qu'on en est membre ou, lorsque c'est le cas, qu'on est nommé, qu'on siège au conseil d'administration.

2. Trouvez le ou les anglicismes dans les phrases suivantes.

- a) Les travaux du comité seront complétés dans un mois.
- b) Les travaux du comité seront achevés dans un mois.
- c) La prise de conscience des jeunes favorise leur engagement politique à l'âge adulte.
- d) Ceux qui favorisent l'implantation de centrales nucléaires répliquent que toute activité humaine comporte des risques.
- e) Je supporte les demandes du secteur public.
- f) Cette plante supporte de grandes variations de température.
- g) Comme certains, il ne supporte pas la réplique.

Réponse. a) Complétés dans le sens de terminer constitue un anglicisme. **d)** Favorisent : il faut dire être partisan de, préconiser, se déclarer en faveur de. **e)** Supporte : on devrait dire j'appuie les demandes.

3. Écrire correctement au pluriel les noms composés.

Quand les camionneurs ont mis au repos les (cheval-vapeur) de leurs véhicules, que ce soient des (semi-remorque), des (camion-citerne) ou autres, ils ont créé des (tohu-bohu) dans plusieurs régions du Québec. Même si, pour certains, ils ont joué les (trouble-fête) avec leurs (surprise-partie), ils voulaient surtout faire part des (trop-plein) vécus depuis longtemps devant les (valse-hésitation) du gouvernement dans leur dossier. Ils en avaient assez d'être les (souffre-douleur) de l'industrie du transport. Ils ont, bien sûr, subi les foudres des (bien-pensant) et de quelques (blanc-bec) et se sont fait traiter de (sans-cœur) par ceux qui craignaient pour leurs (tiroir-caisse).

Réponse. Chevaux-vapeur, semi-remorques, camions-citernes, tohu-bohu, trouble-fête, surprises-parties, trop-pleins, valse-hésitations, souffre-douleur, bien-pensants, blancs-becs, sans-cœur, tiroirs-caisses.

Robert Boucher



Près de 240 travailleuses et travailleurs ont rallié les rangs de la CSN au cours des deux dernières semaines.

Confection La Belle
Quelque 80 travailleuses et travailleurs de Confection La Belle, à Victoria-ville, ont fondé un syndicat CSN. Ils sont spécialisés dans la fabrication des vêtements de sports. Le ministère du Travail en a été avisé le 10 octobre. Avec l'aide de la Fédération du commerce de la CSN, ils confectionneront leur première convention collective.

Caisse populaire en Gaspésie

Les six employées à la Caisse populaire de Sainte-Thérèse-de-Gaspé sont aussi membres d'un syndicat CSN depuis le 24 septembre. C'est le 14^e syndicat d'employé-es de caisses populaires de la Gaspésie à s'affilier à la CSN. La Fédération du commerce sera leur porte-parole à la table de négociation.

Produits de l'érable

Les employé-es qui apposent le sceau confirmant que vous avez entre les mains des produits de l'érable d'appellation d'origine contrôlée aspirent aussi à la qualité de vie. À l'emploi du Regroupement pour la commercialisation des produits de l'érable du Québec, à Scott, ils ont joint la CSN le 4 octobre. Ce sont des inspectrices, des inspecteurs et des auxiliaires qui interviennent auprès des acheteurs et des producteurs des produits de l'érable. Ils décident si le précieux liquide est propre à la commercialisation. Ils œuvrent dans le Bas-Saint-Laurent, en Beauce, dans les Bois-Francs

et en Estrie. C'est la Fédération des employées et employés de services publics qui négociera leurs conditions de travail.



Services ambulanciers

À Grande-Vallée, à Mont-Louis, à Murdochville, à Sainte-Anne-des-Monts, en Gaspésie, ainsi qu'à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, près de Québec, quelque 30 employé-es techniciens ambulanciers ont choisi la CSN pour les représenter. Les requêtes en accréditation syndicale ont été déposées à la fin du mois de septembre. Avec près de 3000 membres dans ce secteur, la centrale syndicale et la

Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN représentent plus de 90 pour cent du personnel ambulancier.

Nova Steel

Du tout nouveau pour les 33 travailleuses et travailleurs de Nova Steel à Laval : ils font partie d'un syndicat affilié à la CSN et à la Fédération de la métallurgie depuis le 6 octobre, date du dépôt de la requête au ministère du Travail.

Michel Crête

Jusqu'au 14 décembre Campagne Centraide du Grand Montréal

Cette année, c'est sur le thème *La marche aux 1000 parapluies* que la campagne Centraide du Grand Montréal se met en branle pour amasser des fonds afin de soutenir quelque 250 organismes qui viennent en aide à plus de 500 000 personnes. Depuis 1966, Centraide recueille les contributions des donateurs de la grande région métropolitaine pour appuyer financièrement des organismes qui interviennent auprès des personnes en difficulté afin qu'elles se prennent en main. Pour joindre Centraide du Grand Montréal : (514) 288-1261.



L.-S. H.

**Service de syndicalisation
de la CSN**

1 800 947-6177

Services auxiliaires dans les hôpitaux

Moins chers dans le public

C'est moins cher dans le public que dans le privé : la régie régionale de la santé ordonne à l'Hôpital Le Gardeur (CHLG) de confier sa lessive à la buanderie du Centre hospitalier régional de Lanaudière, à Joliette. Qu'à cela ne tienne, le député de L'Assomption, Jean-Claude Saint-André, déclare : « J'irai jusqu'à demander au CHLG de défier la régie. » « Il en coûte 100 000 \$ de moins sur une période

de quatre ans au CHLG en faisant appel au CHRDL plutôt qu'à la compagnie Blanchelle, explique le président du Conseil central de Lanaudière, Daniel Tessier. Cette solution permet aussi des économies d'échelle de 40 000 \$ aux établissements du réseau de la santé qui utilisent la



buanderie du CHRDL. « La régie retient une solution profitable, mais voilà un député qui intervient d'une bien curieuse façon », conclut-il.

M.C.

Création d'un nouveau regroupement : le MASSE**Assemblée publique des sans-emploi à Montréal**

Regroupés au sein du Mouvement autonome et solidaire des sans-emp-

ploi (MASSE), les groupes de chômeuses et de chômeurs du Québec se sont donné une voix plus forte pour lutter, entre autres, contre le détournement des fonds de la caisse de l'assurance-emploi. Pour souligner la mise sur pied de ce nouveau regroupement, le MASSE organise la grande assemblée publique des sans-emploi, le 6 novembre à compter de 13 heures. De partout au Québec et de l'Acadie, les groupes représentant les chômeuses et les chômeurs viendront livrer des messages de solidarité au Medley,

1170 rue Saint-Denis à Montréal.

Au cours de cette soirée animée par Pauline Martin et Jean-Guy Bouchard, plusieurs personnalités interviendront, dont Michel Chartrand, Madeleine Parent et Raymond Lévesque. Un spectacle suivra mettant en vedette Angèle Poirier, alias La Bolduc, Perdu l'nord, Nico Beki et Mon'onc Serge. Une marche dans les rues de Montréal est aussi prévue au cours de l'après-midi.

Renseignements : (514) 933-0101.

L.-S. H.

Granby**Entente chez Coopexcel**

Plus tôt au cours de l'été, les camarades membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la coop agricole Sud du Québec (Coopexcel-section meunerie), œuvrant à Granby, ont voté en faveur du renouvellement de leur convention collective, la veille du déclenchement d'un tout premier arrêt de travail. D'une durée de deux ans, le contrat de travail prévoit le versement d'un montant forfaitaire de 300 \$ aux 12 membres du syndicat en plus d'une hausse de salaire de 1,15 \$ au terme de la convention. La coopérative se spécialise dans la fabrication de moulée et d'engrais agricoles.

L.-S. H.

On vaut plus que des miettes**Une première convention collective chez Bridor**

Sur le thème *On vaut plus que des miettes*, la négociation de la première convention collective du Syndicat des travailleuses et des travailleurs des produits Bridor (CSN) a donné de très bons résultats. Les 160 membres de cette entreprise située à Boucherville ont obtenu un réajustement salarial variant entre 16 et 33 pour cent, une clause les

protégeant de la sous-traitance, la pleine reconnaissance syndicale et l'amélioration du régime des avantages sociaux.

L'entente de principe a été adoptée par une majorité de 80 pour cent des membres réunis en assemblée générale. La compagnie Bridor produit des pâtisseries surgelées.

L.-S. H.

Syndicalisme agricole**L'UPA célèbre son 75^e**

Fondée en 1924 par quelque 2400 habitants, comme on les appelait à l'époque, à l'initiative de Noé Ponton, directeur du *Bulletin des Agriculteurs*, l'Union catholique des cultivateurs a connu des débuts difficiles avant de s'imposer comme le principal interlocuteur des producteurs de la terre au Québec. L'accession au crédit agricole en 1936, la mise en marché des produits agricoles en 1956, font partie des premiers hauts faits de ce qui allait devenir l'Union des producteurs agricoles. Mais sa principale réalisation demeure le regroupement syndical des 44 747 productrices et producteurs agricoles québécois au sein de 167 syndicats pour leur donner une voix.

Aujourd'hui, 75^e ans plus tard, l'UPA a aussi développé une solide expertise afin de conseiller et de supporter ses membres, notamment, en favorisant la mise en marché collective ou en intervenant sur les questions qui les concernent, comme l'aménagement du territoire, l'environnement ou le développement économique. Par sa division Développement international, l'UPA appuie également des projets de coopération internationale consistant à soutenir la ferme familiale en aidant les organisations paysannes démocratiques dans les pays en voie de développement, les systèmes collectifs de commercialisation des produits agricoles et toute autre initiative touchant l'avenir de l'agriculture.

L.-S. H.

Appuyons la campagne CSN

AMNISTIE INTERNATIONALE
SECTION CANADIENNE - FRANCOPHONE

Nom et prénom : _____
Syndicat : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Province et code postal : _____
Tél. travail : _____ résidence : _____
Télécopieur : _____

- Je souhaite devenir membre d'AI et recevoir la revue AGIR (35 \$)
 Je fais un don (chèque ci-joint) à la campagne de financement au montant de _____ \$

Découpez et postez le coupon à :**Amnistie internationale**

Réseau syndical

6250, boul. Monk, Montréal, QC, H4E 3H7

Télécopieur : (514) 766-2088

info@amnistie.qc.ca • www.amnistie.qc.ca

Émettre le reçu au nom de

- Mme M. Organisme

notre travail

ça compte!

Jour après jour, la population compte sur nous pour répondre à ses besoins. Loin de reconnaître notre apport et l'importance des services publics dans notre société, le gouvernement du Québec demeure insensible aux besoins grandissants de la population. Il ne montre pas de considération pour celles et ceux qui soignent, éduquent, appuient, soutiennent, donnent les services. Il est temps de faire échec à ces politiques restrictives. Les services publics ont maintenant besoin d'un nouveau souffle. L'amélioration des services au public, ça passe aussi par l'amélioration de nos conditions de travail et de nos salaires.



Secteur public

